



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
7 / 01 / 14

Dossier complet le :
7 / 01 / 14

N° d'enregistrement :
F0521410002

1. Intitulé du projet

création de multichapelles (abris froids) à usage maraîcher - "Serre pièce des landes"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Gallon

Prénom Max-Emilien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° : catégorie d'aménagements d'ouvrages et de travaux	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une S.H.O.N. supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Construction d'abris légers non chauffés en couverture plastique permanente. Le projet consiste en l'édification de 18 chapelles de 9.6 m de large, sur des longueurs variant de 157 m à 202 m, soit une surface totale de 31 104 m².

Les structures en acier galvanisé sont recouvertes de polyéthylène transparent qui restera 8 à 10 années en place avant d'être remplacé.

Cette structure couverte est destinée exclusivement à la culture maraîchère, tout comme aujourd'hui sur cette parcelle.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est une évolution : on passe d'un système de culture de plein champ à un système de culture sous abri permanent, les cultures restes identiques.

Les objectifs recherchés sont multiples ; citons notamment :

- l'amélioration des performances de production passant par une meilleure maîtrise des intrants rendue possible par la couverture permanente. L'irrigation et les engrais sont apportés au plus proche des besoins des plantes, les traitements phytosanitaires sont réduits grâce à la maîtrise du climat.
- l'absence de phénomènes d'érosion et de lessivage des éléments fertilisants permise par la couverture permanente et le contrôle total de l'irrigation.
- le maintien de l'activité de production tout au long de l'année afin de satisfaire en quantité, en qualité et en régularité notre clientèle, quelles que soient les conditions climatiques.
- de meilleures conditions de travail pour les salariés et une stabilité de l'emploi sur l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- préparation du terrain :
 - * légers nivellements afin d'adapter le profil des planches de cultures
 - * aménagement du bassin de régulation des eaux pluviales
- scellement (béton) des bases des poteaux
- montage des structures métalliques (poteaux, arceaux, renforts)
- couverture des structures par la bâche plastique transparente
- mise en place des évacuations eaux pluviales (gouttières, collecteurs, raccordement au récepteur)
- installation des équipements : irrigation, ouvrants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Cultures maraîchères : mâche, radis, jeunes pousses

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la "Loi sur l'Eau" (articles L.214 et suivants du code de l'Environnement).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
18 chapelles de 9.6 m soit :	173 m
longueurs variant de :	202 à 157 m
hauteur sous chéneau :	3,2 m
hauteur totale :	6 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 47° 03' 19,83" Lat. 1° 35' 19,88" ' 0

Lieu-dit :
La Giraudière

44310
Saint Philbert de Grand Lieu

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Saint Philbert de Grand Lieu

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Maraîchage de plein champ

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet :

Plan Local d'Urbanisme de SaintPhilbert de Grand Lieu
date d'approbation : 29/01/2007

La parcelle est classée :
- type : zone agricole

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 les plus proches sont les ZPS et SIC du Lac de Grand lieu (FR 5210008 et FR 5200625). Le projet est situé à 4.3 Kms de ces zones.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau est prélevé dans les réserve existante, plus récupération des eaux de toitures => $m^3 * S * nb \text{ culture/an} = Q \text{ eau/an}$ => $650 * 3.1 * 6 = 12090 \text{ m}^3$ pour la totalité de la serre à noter : une culture sous grand abri plastique consomme en moyenne 30% d'eau en moins que la même culture de plein champ.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit déjà d'une parcelle de culture maréchère
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact lié aux engins agricoles mais cet aspect est prexistant (culture de plein champ). L'impact est très faible (éloignement des habitations). La construction de GAP permet en outre de confiner les bruits (barrière physique)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux pluviales issues des toitures. Elles seront collectées et orientées vers le bassin de régulation des débits.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lessivage d'éléments fertilisants : impact très positif de par la maîtrise de l'irrigation et la couverture permanente. L'érosion et le lessivage sont presque intégralement stoppés.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le dossier fera l'objet d'une étude pour la déclaration "Loi sur l'Eau", laquelle couvre l'essentiel des incidences d'un projet de ce type. Elle définira notamment les ruissellements induits par l'imperméabilisation de la parcelle et le dimensionnement nécessaire du bassin de régulation des débits qui sera aménagé.
- Il s'agit de la conversion d'une parcelle de maraîchage de plein champ ; la nature et l'usage du sol restent donc inchangés.
- La construction de GAP est un véritable progrès en permettant une sobriété écologique (économie des intrants et maîtrise des paramètres culturaux). Elle est aussi le gage de la pérennisation de l'activité maraîchère.

